

Motion Bernard Borel et consorts pour la création d'un fonds de démarrage pour les projets d'agriculture contractuelle de proximité

Développement

Le Grand Conseil vaudois a accepté l'initiative Epars en 2005 demandant que le Conseil d'Etat intervienne auprès des autorités fédérales afin de mieux réguler l'importation des fruits et légumes.

En effet, un gros problème est celui des filières internationalisées de l'alimentation qui font circuler les produits d'un continent à l'autre au prix de transports routiers et aériens consommant une très grande quantité d'énergie et produisant une grande quantité de CO₂, en jouant sur les salaires moins élevés de certaines contrées et aussi sur les normes de productions moins strictes.

Il doit aller plus loin et légiférer pour maintenir ou redévelopper l'agriculture de proximité. Il s'agirait donc de relocaliser les activités et les productions pour réduire au maximum les circuits d'échanges et les gaspillages d'énergie qui en découlent, ainsi que la pollution inhérente à ce système absurde, aveugle qui crée de la "valeur ajoutée" en augmentant les distances, en pillant les ressources naturelles, en exploitant les mains-d'œuvre les moins chères de la planète et en enrichissant au final les intermédiaires. Il s'agit donc de doter le canton d'une législation qui favorise l'agriculture de proximité et la souveraineté alimentaire.

Depuis 2 ou 3 ans, nombre de projets d'agriculture de proximité bourgeonnent en Suisse romande. Lors de leurs créations, les mêmes questions se posent, les défis sont souvent semblables et l'envie de partager est manifeste. Afin de permettre à ces différents projets de se nourrir les uns les autres et pour partager leurs expériences, Uniterre anime une plateforme qui se réunit sur des sujets spécifiques et à la demande des membres.

Le 17 avril 2008, la plateforme s'est formalisée en Fédération romande pour l'agriculture contractuelle de proximité (FRACP). Elle s'est dotée d'une charte et de statuts.

La charte se reconnaît dans la définition de la souveraineté alimentaire qui précise notamment que :

- La souveraineté alimentaire est le DROIT d'une population, d'une région, d'un pays ou groupe de pays à définir une politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers. La priorité est donnée à la production agricole locale pour nourrir la population. Les paysan-ne-s ont le droit de produire des aliments et les consommateurs ont le droit de pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit. Les prix agricoles doivent être liés aux coûts de production.

Par définition, l'agriculture contractuelle de proximité lie par contrat des consommateur-trice-s et un/des producteur-trice-s d'une région définie pour un approvisionnement de produits alimentaires. Ce contrat définit la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits.

Cette motion vise à défendre notre agriculture régionale, en liant et responsabilisant le consommateur, face aux assauts de l'OMC et encore plus à la lumière de la crise alimentaire qui se dessine avec l'augmentation des prix des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux.

Cette motion demande que, dans la future loi cantonale sur l'agriculture, soit inscrite la création d'un fonds de démarrage pour encourager les projets d'agriculture contractuelle de proximité, comme un des moyens pour assurer la souveraineté alimentaire de notre canton

Aigle, le 24 juin 2008.

(Signé) *Bernard Borel et 24 cosignataires*

M. Bernard Borel : — L'agriculture dite contractuelle est une agriculture qui lie les consommateurs et les producteurs, en définissant la qualité, la quantité, le mode de production, les prix et les modalités de livraison des produits. De nombreux projets naissent dans le canton et, tout comme Uniterre, je pense que cette initiative doit être développée. Par conséquent, je demande que, dans la nouvelle loi sur l'agriculture — dont on peut espérer qu'elle arrive prochainement puisque nous avons un nouveau chef du Service de l'agriculture —, un article prévoie un fonds de démarrage pour lesdits projets. Devant l'importance de la problématique, il me semble important qu'une commission puisse plancher sur cette proposition. Je me réjouis déjà d'en discuter en commission.

La discussion est ouverte.

M. Grégory Devaud : — Je suis agriculteur-viticulteur et l'ouverture de mon "marché à la ferme" est d'ores et déjà prévu pour mi-septembre. Je le dis ou le redis aujourd'hui : je suis un fervent défenseur des produits régionaux. Il me paraît clair qu'il faut promouvoir au maximum ce genre de produits auprès des consommateurs, car nous parlons bien de consommation et, aujourd'hui, nos habitudes dans ce domaine sont probablement erronées. Les producteurs sont des chefs d'entreprises particulièrement bien entraînés, des rois de la diversification. Chaque fois qu'un producteur a jugé utile de développer un marché dit de niche, il s'en est donné les moyens, seul ou à plusieurs. Aujourd'hui, ce genre d'activité est un modèle en matière de promotion et de marketing.

Cette motion cache, toutefois, un autre problème : celui du rôle de l'Etat. Il consiste à mettre en place un cadre législatif favorable au développement d'une agriculture durable et productive, mais pas à créer des dépendances. Car c'est bien ce que cache cette motion : une dépendance de l'agriculteur face à l'Etat et à ses décisions, avec surtout des contraintes supplémentaires inutiles dans une société envieuse de changements et volontariste envers des produits des terroirs régionaux. Au vu de ces arguments, dans le but d'en débattre aimablement et, peut-être, d'expliquer à M. Borel le fonctionnement actuel et l'évolution probable de l'agriculture vaudoise, je demande à mon tour le renvoi en commission.

M. Bernard Borel : — J'interviens pour donner une réplique à mon collègue aiglon et agriculteur. Je me réjouis effectivement de discuter cette question avec lui, dans une commission. Son propos me fait réagir, quand il dit que ma motion créera une dépendance de l'agriculteur. Non, monsieur, c'est un fonds de démarrage et il ne s'agit donc pas de créer un fonds qui permette régulièrement, de manière constante, de subventionner les agriculteurs. Et puis quand même, vous êtes d'accord, Grégory, que si l'agriculture n'était pas subventionnée, en Suisse, elle serait certainement dans des conditions bien pires. Ce débat doit être mené, nous le pouvons et je me réjouis donc de siéger en commission.

La discussion est close.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.